



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tuberculose

Question écrite n° 68020

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la tuberculose dans notre pays. L'institut de veille sanitaire a récemment dressé un nouvel état de cette maladie liée aux conditions de vie précaire, la tuberculose ne désarmant pas dans notre pays, du moins chez les migrants et les plus vulnérables. Avec plus de 6 000 cas en 2003, surtout à Paris (950 cas déclarés) et en Seine-Saint-Denis avec 450 cas, cette maladie que l'on croyait quasiment éradiquée fait un retour en force. Si la maladie a régressé de 6 % par an depuis 1997 parmi la population française, et si le nombre de nouveaux cas est à peu près stable depuis cette date, il est en progression de 8 % chez les migrants. Une stabilité apparente qui dissimule donc un problème majeur pour les populations les plus vulnérables, aggravé par l'apparition préoccupante de résistances multiples du bacille aux traitements. Les migrants en provenance de régions comme l'Afrique subsaharienne ou l'Asie sont les plus exposés avec un nombre de nouveaux cas treize fois supérieur au reste de la population. Les sans domicile fixe (SDF), les prisonniers et plus globalement les personnes en grande précarité sont aussi une des cibles du bacille tuberculeux. Le développement de résistances du bacille à l'action des deux principaux médicaments - isoniazide et rifampicine - constitue un facteur d'inquiétude supplémentaire, tout particulièrement chez les migrants, de beaucoup les plus concernés. Si, de 1992 à 2001, un réseau de surveillance de plus de 320 laboratoires avait recensé de 26 à 58 cas multirésistants chaque année, soit de 0,5 à 0,9 % du total, les chiffres pour l'année 2002 font état d'une augmentation préoccupante avec 79 cas (soit 1,4 %), surtout chez des ressortissants d'Europe de l'Est et d'Afrique subsaharienne. En conséquence, il lui demande quelles mesures concrètes le Gouvernement envisage de prendre afin de combattre plus efficacement la tuberculose.

Texte de la réponse

Le paysage épidémiologique actuel de la tuberculose, décrit dans le BEH du 3 mai 2005, montre que l'incidence globale de la tuberculose en France est stable, aux alentours de 10,2/100 000 habitants depuis plusieurs années. L'existence de groupes à risque de tuberculose dans la population générale est un phénomène connu de longue date, qui a orienté la politique de lutte contre la tuberculose en privilégiant les dépistages ciblés, notamment depuis les recommandations du Conseil d'hygiène publique de France (CSHPF) de 1994-95. Par contre, l'incidence dans certains groupes à risque augmente notablement depuis 1998. Les migrants originaires de pays de forte endémicité ont une incidence de treize fois supérieure au reste de la population et en augmentation de 8 % par an depuis 1997. Il existe également une disparité géographique renforçant le critère précédent (l'incidence pouvant atteindre 61 à 100/100 000 dans certains arrondissements parisiens) Les populations précaires, notamment les SDF, et la population carcérale font également partie des groupes à risque pour lesquels des recommandations spécifiques sont nécessaires. L'incidence des cas de tuberculose multirésistante reste basse en France, mais a en effet presque doublé entre 2001 et 2003. Conscient de la problématique posée actuellement par la tuberculose, et afin de gagner en efficacité, le ministre de la santé et des solidarités a demandé l'élaboration d'un plan de lutte amélioré et actualisé, en fonctions des évolutions constatées d'ici à la fin de l'année.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68020

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6233

Réponse publiée le : 11 octobre 2005, page 9572